



## **AVIS D'OPPORTUNITÉ**

### ***Enquête annuelle sur les prix prévisionnels de l'électricité et du gaz***

---

*Type d'opportunité* : reconduction et annualisation d'une enquête menée en 2022

*Périodicité* : annuelle

*Demandeur* : Insee, Direction des statistiques d'entreprises, Département des statistiques de court terme

Au cours de sa réunion du 5 octobre 2023, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné le projet de l'enquête annuelle sur les prix prévisionnels de l'électricité et du gaz. Une fiche descriptive avait été élaborée et mise en ligne en amont de la réunion.

L'opportunité a été demandée pour cinq ans, pour une réédition et une annualisation de l'enquête 2022 sur l'impact des prix prévisionnels de l'électricité, en l'étendant aux fournisseurs de gaz. Cette enquête avait été réalisée à titre expérimental à des fins d'information générale, dans un contexte de très forte augmentation des prix de l'énergie. Son objectif était de chiffrer l'impact de la renégociation des contrats de fourniture d'électricité pour 2023 par les entreprises de l'industrie, du commerce et des services sur leur facture d'électricité 2023, sous l'hypothèse que leur structure de consommation serait celle de l'année 2021 (dernière année complète connue), en s'adressant aux fournisseurs d'électricité, qui sont peu nombreux (au nombre de 40).

Il s'agit d'une enquête d'initiative nationale. Elle a obtenu une décision d'opportunité en urgence émise par le président du Cnis le 22 novembre 2022, pour une collecte en décembre 2022. Par ailleurs, la pérennisation de la production et de la diffusion des statistiques relatives à l'énergie mises en place pendant la crise a été souhaitée dans un avis émis par le Cnis (Commission « Entreprises et stratégies de marché » du 30 mars 2023). Une originalité de cette enquête est qu'il s'agit d'une enquête prospective avec des questions quantitatives (et non seulement qualitatives).

Elle s'adresse aux unités légales ayant déclaré dans le dernier millésime connu de l'enquête annuelle de production (EAP) les chiffres d'affaires les plus élevés dans les branches 3514-Commerce d'électricité et 3523-Commerce de gaz par conduites, en retirant celles dont le siège est à l'étranger et celles réalisant essentiellement des transactions intragroupes, jusqu'à arriver à un taux de couverture du chiffre d'affaires total enregistré dans les deux branches supérieur ou égal à 98 %. Sur la base des données 2021 de l'EA, 35 entreprises seraient interrogées : 23 pour l'électricité, 6 pour le gaz et 6 pour les deux.

Les questionnaires seront collectés en face à face ou en visio, sur le mois de décembre, par des ingénieurs experts en entreprise. Les questions portent sur les volumes en MWh et prix moyens en €/MWh pour les années 2022, 2023 et 2024 pour un usage final, ventilés par grands secteurs (industrie/agriculture, tertiaire marchand, secteur non-marchand, secteur résidentiel) croisés avec la puissance souscrite pour l'électricité (segments C1 à C5) et le niveau de consommation pour le gaz (T1 à T4 et TP). Même si la période de collecte est complexe pour les fournisseurs car décembre et janvier sont des mois chargés, les entreprises répondantes à l'édition 2022 représentaient près de 90 % des volumes livrés en 2021.

L'enquête est complémentaire aux enquêtes semestrielles « transparence des prix du gaz et de l'électricité » menées par le Sdes qui sont rétrospectives. Elle est la seule au sein du système statistique public à fournir des informations prospectives avec les enquêtes mensuelles de conjoncture, mais cette information est quantitative alors qu'elle est qualitative pour les enquêtes de conjoncture.

Les résultats peuvent servir d'intrants pour les notes de conjonctures et les comptes trimestriels et de benchmark pour les indices de prix à la production. Les résultats sont diffusés dès le mois suivant la collecte (janvier N+1).

La présentation en commission a donné lieu à des demandes de précisions à propos du périmètre des fournisseurs enquêtés, de la possibilité d'avoir des informations fines portant sur les différents types de contrats souscrits, et de l'intérêt de rapprocher des résultats obtenus par l'enquête auprès des fournisseurs de ceux collectés lors de l'enquête annuelle sur la consommation d'énergie dans l'industrie auprès des entreprises. Les données demandées sont agrégées par puissance et segment ; travailler sur une typologie des contrats demanderait de descendre à un niveau individualisé qui serait autrement plus difficile à collecter et à normer. Enfin, comparer les résultats des deux types d'enquête serait intéressant, mais il convient de bien avoir en tête l'hypothèse lourde de reproduction de la structure de consommation d'une année sur l'autre.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un avis d'opportunité favorable à cette enquête.

***L'opportunité est accordée pour les années 2023-2027***